



FOIRE DU 6 AOÛT : LE POINT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

Mercredi 6 août, c'est la traditionnelle grande Foire à Millau, la dernière de l'année. Les forains et marchands installeront leurs stands dans le centre-ville, place du Mandarous et sur les boulevards. Voici les règles de stationnement et de circulation ce jour-là.

Publié le 02 août 2024

Le stationnement de tous les véhicules sera interdit du 5 août à 18h au 6 août 2024 à 23h.

- > Place du Mandarous, entre la rue du Mandarous et le boulevard de Bonald, et entre le boulevard de Bonald et l'avenue Jean-Jaurès, sauf sur la case GIG-GIC
- > Boulevard de Bonald,
- > Boulevard Sadi Carnot, entre le boulevard de Bonald et la rue des Fasquets
- > Boulevard de la Capelle, entre la place de la Capelle et la rue du Champ du Prieur

La circulation de tous véhicules sera interdite le 6 août 2024 de 6h à 23h.

- > Boulevard de Bonald
- > Place de la Capelle, sauf entre l'avenue Gambetta vers la rue de la Fraternité
- > Boulevard de la Capelle, entre la place de la Capelle et la rue du Champ du Prieur
- > Rue de la Capelle, entre la rue des Commandeurs et la place de la Capelle
- > Rue des Commandeurs, entre la rue du Général Rey et la rue de la Capelle
- > Rue Louis Julié, au débouche du boulevard de Bonald

La circulation de tous véhicules s'effectuera à double sens Rue Louis Julié, le 6 août 2024 de 6h à 23h

Les commerçants non sédentaires (tous produits) pourront déballer le 6 août 2024 :

- > Place du Mandarous, entre la rue du Mandarous et le boulevard de Bonald
- > Boulevard de Bonald (sans leurs véhicules)
- > Place de la Capelle (sans leurs véhicules).



VILLE DE MILLAU

17 avenue de la République
12100 Millau
05 65 59 50 00